

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES**

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents : SERRE Christophe, SERRE Patrick, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, DESPREZ Céline, GREGOIRE Bernard, Marie-Claude DAUPHIN, DAVID Anthony, BONHOMME Didier, BOYER Marie-Noëlle, CASSON Régis, BOUCHEIX Valérie, MARTIN Sébastien, ROUX Alexia, MOLINIER André.

Secrétaire de séance: DAUPHIN Marie-Claude

Date de convocation: 19 Novembre 2014.

#### **1) Le compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2014 est accepté à l'unanimité.**

Mr André MOLINIER demande à Monsieur le Maire quand sont prévus les travaux d'enrobés « rue des nobles ». Le Maire l'informe que la question sera vue au cours de cette séance.

#### **2) TRAVAUX**

##### **- ATELIERS MUNICIPAUX**

A ce jour il y a eu 5 réunions de chantier, les travaux se déroulent normalement, les portes sont posées. Le bâtiment a une partie en pavés de verre dont certains sont fendus ; cette question sera vue avec l'architecte. (devis Entreprise Eric Marche pour 473 € HT)

Un devis a été demandé à l'Entreprise Jacques LABAT concernant des travaux d'isolation. Ce devis s'élève à 219,13 € HT soit 262,96 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et l'avenant correspondant et autorise le Maire à les signer.

En ce qui concerne la toiture des fuites ont été constatées, ce toit est en amiante, et après réflexion la solution la plus adaptée et à moindre coût est une sur-toiture. Ces travaux restent subventionnables par le Conseil Général et la DETR.

Mr André MOLINIER fait part de son avis contraire à laisser de l'amiante sur ce bâtiment alors que la salle des fêtes a été désamiantée, et précise que si ce bâtiment avait été acheté par l'EPF-SMAF le désamiantage aurait été fait automatiquement. Le Maire confirme mais précise que le coût aurait quand même été à la charge de la Commune.

Le Maire propose que la consultation soit lancée dès demain par l'architecte. Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et 1 abstention, et charge le Maire de la suite de ce dossier.

##### **- SALLE DES FETES ET DE SPECTACLE**

Les employés ont déménagé tout le matériel et une partie à déjà été vendue au profit du CCAS, il reste encore du mobilier (tables, chaises, bureaux) qui sera proposé à la vente parallèlement à l'exposition du 4 au 14 décembre 2014.

Comme il avait été précisé en séance du 2 septembre et du 7 octobre dernier, le matériel récupéré sera vendu. A coté de cela du matériel a été démonté et récupéré mais non acheté, un courrier a été envoyé à la personne concernée.

L'abribus a été relocalisé dans les garages près de l'ancienne bascule. Ceci est opérationnel depuis la rentrée des vacances de Toussaint.

La chaudière du foyer des jeunes a été récupérée, ainsi que le brûleur de la chaudière de la salle polyvalente. Le stock de fioul a été récupéré par une entreprise spécialisée, après dégazage, ainsi que la cuve du foyer des jeunes.

Les travaux avancent, le désamiantage est fait, la démolition est en cours. La communauté de communes a pris une assurance dommages-ouvrages. Sancy Artense Communauté a reçu une notification de dotation de 10 000 € de Michèle ANDRE, Sénatrice.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rendez-vous jeudi chez le notaire pour la finalisation de l'achat de la bande de terrain de Saint-Joseph.

#### **- PRESBYTERE :**

Les travaux sont presque terminés, les fenêtres, les volets, les pentures ont été changés et repeints. Le volet de la porte d'entrée ne nécessitait pas d'être changé, par contre il va être repeint. Il reste juste les petites fenêtres du grenier à poser.

#### **- EGLISE :**

La commission de sécurité du 20 octobre 2014 a émis un avis défavorable au fonctionnement de cet établissement, concernant notamment les éléments suivants :

- contrôle des installations électriques et de chauffage, voir avec l'entreprise ROUBEYRIE
- mise en place d'extincteurs (voir ceux de la salle polyvalente à eau pulvérisée)
- alarme à installer
- mise en place d'un registre de sécurité pour ce bâtiment.

#### **- CENTRE D'EXPLOITATION DRD CONSEIL GENERAL:**

Des problèmes de pollution générée par les rejets des eaux de lavage du centre d'exploitation dans le réseau de collecte des eaux pluviales de la commune avaient été signalés au Conseil Général, en effet le centre d'exploitation n'a pas de station de lavage pour ces véhicules, et Mr DEFRESNE a eu quelques soucis puisque ces eaux polluées arrivaient jusque dans son étang.

En réponse au courrier du Maire, le Conseil Général répond qu'une étude diagnostic a été inscrite au programme bâtiment-routes et adoptée à la commission permanente du 25 mai 2014, elle devrait être lancée début 2015 après analyse technique et financière en vue d'arrêter une première liste de travaux prioritaires.

#### **- VOIRIE :**

\* Des travaux sont en cours à Champlong ainsi que la reprise de morceaux en mauvais état dans divers villages, par la RMCL, avant l'hiver (Le Cusset, Les Treins, Le Leyrit...)

\* Concernant les travaux de réfection des fouilles « rue des Nobles », il a été demandé un devis à l'entreprise RMCL de finir ces travaux, le marché étant attribué à l'entreprise Lemonnier. Un point financier est attendu de la part de la SECAE, maître d'oeuvre.

\* La commission « Bourg Bâtiments et Espaces Publics » s'est réunie le 5 novembre dernier en présence de Mr LEROUX, et a examiné des travaux à faire en traverse de bourg depuis la supérette SPAR jusqu'au monument, avec réfection des chaussées, des trottoirs. Ces travaux seront programmés pour 2015-2016, assurés par le Conseil Général, auquel la commune apportera un fonds de concours.

\* Le SIAEP BURANDE-MORTAGNE a obtenu une subvention du Conseil Général pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable pour Singles, Larodde et Tauves et pour la réhabilitation des réservoirs de Tauves et Haute-Serre à Bagnols. C'est un préalable au point évoqué ci-dessus.

### **3) PERSONNEL**

#### **- POINT AGENTS TECHNIQUES**

Dominique GAYTON est actuellement en arrêt maladie, Didier BOYER, employé des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes, travaille en ce moment sur Tauves. Maurice MALGAT, embauché en contrat unique d'insertion à raison de 20 heures par semaine, et dans le cadre de son contrat, a suivi une formation pour passer son permis poids lourds il est donc à même de conduire le tracteur pour effectuer le déneigement en plus de Philippe MARTIN.

Béchir DJEBALI embauché en contrat unique d'insertion à raison de 20 heures par semaine pourra assurer le déneigement des rues avec le micro-tracteur après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture et des assurances. Son horaire sera revu pour intervenir les matins.

#### **- SYSTEME VIABILITE HIVERNALE 2014/2015**

Le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2007 instituant les astreintes à la filière technique.

Il propose l'organisation et les modalités suivantes pour l'hiver 2014/2015 :

- déroulement de l'astreinte du lundi au dimanche
- les astreintes commenceront le 15 décembre 2014 jusqu'au 29 mars 2015 soit 15 semaines (dates susceptibles d'être avancées ou repoussées selon les conditions météorologiques), avec établissement d'un calendrier pour les agents concernés
- versement aux agents d'une indemnité conforme aux taux en vigueur qui est de 149,48€ par semaine complète qui sera proratisée en fonction de la répartition des journées entre les agents
- heures supplémentaires des agents récupérées pendant la période ou rémunérées, après accord du Maire.

Le circuit des astreintes et le numéro de téléphone seront communiqués aux pompiers, médecins, ambulanciers et gendarmerie.

Il est précisé que comme les années précédentes un seul tracteur assurera ce service, l'agent d'astreinte débutera sa journée à 5 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modalités présentées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de leur mise en œuvre.

### **4) FINANCES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **- RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 28 novembre 2013 décidant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de douze mois. Il propose de renouveler cette ligne de trésorerie aux conditions suivantes:

Montant: 100 000 €

Durée: 12 mois

Taux de référence: EURIBOR 3 MOIS (valeur J-2 ouvrés de la réalisation)

Marge: + 1,50 %

Au taux actuel de 1,580 % marge comprise

Tirage/Remboursement : possibilités de tirages ou de remboursement par mail : [collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr](mailto:collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr), du lundi au vendredi inclus, joindre la demande signée, tamponnée

Montant minimum des tirages: aucun

Demande de fonds : J (jours ouvrés) avant 12 heures

Mode de versement : virement adressé à la trésorerie

Mode de calcul des intérêts : nombre de jours exacts / 365

Paieement des intérêts : trimestriel à terme échu

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.20 % soit 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions présentées ci-dessus.

- charge le Maire des formalités nécessaires et l'autorise à signer le contrat correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **- DECISION MODIFICATIVE N°2**

Sur proposition du Maire et afin de régulariser les comptes de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative exposée ci-dessous :

Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
60612	Energie électricité	- 3000 €	6419	Remboursements	+ 11771 €
60613	Chauffage	- 1000 €			
60622	Carburant	- 1000 €			
6226	Honoraires	- 2000 €			
6228	Divers	- 1000 €			
6236	Catalogues et imprimés	- 2000 €			
6411	Personnel titulaire	+ 2000 €			
6413	Personnel non titulaire	+ 2000 €			
6451	Cotisations Urssaf	+ 4000 €			
6453	Cotisations retraites	+ 4000 €			
6541	Créances en non valeur	- 1000 €			

6542	Créances éteintes	+11771 €			
65738	Subventions fonctionnement	- 1000 €			
TOTAL		+11771 €	TOTAL		+ 11 771 €
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
21571 opération 162	Matériel roulant	+ 7 300 €	1323 opération 162	Subvention	+ 4000 €
			1323 opération 187	Subvention	+ 7500 €
			1641 op. financières	Emprunt	- 4200 €
TOTAL		+ 7300 €	TOTAL		+ 7 300 €

### **- ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Trésorier du Mont-Dore par lequel il demande l'admission en non valeur d'un montant de 11 770,29 euros selon l'état joint suite à une recommandation de la Commission de surendettement et à l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand en date du 4 novembre 2014 (le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu exécutoire par le juge d'instance entraîne l'effacement de toutes les dettes dont le fait générateur et l'exigibilité sont antérieurs à l'ordonnance).

Par conséquent cette décision de justice impose à tous les créanciers y compris les collectivités publiques d'admettre en non valeur les dettes contractées avant la date du 4 novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'admettre en non valeur les produits pour un montant de 11 770,29 € pour les années 2003 à 2014 pour un montant total de 11 770,29 euros
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6542 sur le budget de la commune et d'établir les mandats correspondants qui seront insérés dans la série normale des bordereaux.

### **- CAMPING LES AURANDEIX 4\* : PROJET D'EQUIPEMENT MULTISPORTS, JEUX GONFLABLES, ET ESPACE BIEN ETRE**

Le Maire rappelle que le camping municipal «Les Aurandeix » , créé en 1973, est géré sous forme de délégation de service public depuis 2007 par Mme Sylvie JORY.

Il est classé 4 \*\*\*\* depuis juillet 2012, avec une capacité de 75 emplacements dont 29 locatifs (hottes, caravanes, mobil-homes), une piscine non couverte chauffée et de nombreuses animations et services. Il bénéficie des labels camping qualité, clé verte, et agrément Vacaf.

Parmi les infrastructures actuelles, une aire en enrobé permet de pratiquer le basket ball, mais est peu utilisée en raison de son mauvais état, ce qui est également le cas pour le court de tennis, avec de profondes fissures.



Le Maire précise que ces objectifs ont été présentés par l'association les Petits Princes, dont la nouvelle Présidente est Céline Desprez, notamment lors de la dernière assemblée générale et lors du dernier conseil d'administration.

Enfin, si, et le jour où la compétence serait transférée à Sancy Artense Communauté, cette dernière reprendrait alors le CEJ, et l'autofinancement local actuellement porté par la commune de Tauves serait alors mutualisé à l'échelle intercommunale.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal valide les objectifs du CEJ 2014-2017 et autorise le Maire à le signer avant la fin de l'année 2014.

Une ligne financière a été ajoutée pour l'ingénierie technique des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le Conseil autorise également le Maire à intégrer au CEJ 2014-2017 le temps de travail de l'agent communal consacré à la coordination des TAP.

## **6) ANIMATION : AJOUT D'UNE EXPOSITION DU 4 AU 14 DECEMBRE ET PROGRAMMATION 2015**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'une exposition « art floral » de Michèle LADEVIE du 4 au 14 décembre 2014, il fait part également du calendrier 2015 qui à la demande des conseillers sera envoyé avec le compte-rendu de la réunion.

## **7) INFORMATIONS PROJETS ET QUESTIONS DIVERSES**

\* La commission d'aménagement foncier se réunira le 4 décembre prochain.

\* Le Maire fait part de plusieurs demandes de subventions :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : reçue le 23 novembre ; il est décidé de revoir la question en 2015.

- Association des Commerçants et Artisans : la demande sera également revue en 2015.

- Collège Sancy-Artense : la demande sera revue en 2015.

Il est rappelé que les demandes de subventions des associations sont à faire au moment du budget communal c'est à dire en mars. Un courrier et une réunion avaient été organisés

\* Projet coiffure : le bâtiment de Mr BOUYSSOU a été estimé par le service des Domaines à 100 000 €. Toutefois ce bâtiment a besoin de travaux, ce qui paraît lourd pour la commune et donnerait un loyer trop élevé. La coiffeuse pourrait être orientée vers un bâtiment privé.

\* Rapports d'activités du SIAM de TAUVES et du SIEG du Puy-De-Dôme : disponibles à la mairie pour les personnes intéressées.

\* Ecole : à la rentrée de Toussaint des interventions TAP en plus notamment activités sportives ont été mises en place avant l'accord de la mairie, en ce qui concerne les TAP c'est du ressort de la mairie et donc toute nouvelle proposition doit être soumise aux élus.

Le jeu extérieur avait été réparé en août par les employés, il pouvait donc être utilisé par les enfants (réclamation faite lors d'un conseil d'école).

Les équipements fournis à l'école, cette année notamment un vidéo-projecteur a été acheté pour chaque classe, c'est donc un investissement important. Il a été demandé l'achat d'une armoire, des armoires étaient disponibles c'est donc une de celles-ci qui a été proposée.

Ce soir une réunion a été organisée avec certains parents d'élèves, les élus de la commission école, par rapport à un problème avec une institutrice pour des faits supposés de violence physique et orale sur des enfants, ce qui a été signalé à l'Education Nationale. Cette affaire sera suivie de près par le Maire et la commission école mais relève de l'Inspecteur d'Académie

\* Maison de Retraite : le Maire fait le point sur ce dossier, à savoir des problèmes de personnel, de budget... qui ne sont pour l'instant pas réglés par les autorités de tutelle ni par la nouvelle direction

\* Trésorerie : Le Maire fait par d'un courrier l'informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre Mr Jean-Luc NOTEBAERT remplace Mr Paul GUIONNET, Trésorier.

Un tour de table est fait, il est signalé qu'une fenêtre de l'artisanat côté fontaine n'a presque plus de peinture ce sera signalé à l'entreprise FERRIE qui avait fait les travaux il y a deux ans.

Autre problème, le chemin entre Fougheolles et La Chaille devient impraticable, un camion de pierre suffirait peut-être.

Pour la récupération de la terre végétale, l'entreprise BREDECHE a téléphoné pour avoir les coordonnées des personnes intéressées.